

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE ET LE DÉPÔT DE MÉMOIRE

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE GATINEAU

La Ville de Gatineau a entamé en 2021 la révision du Plan de gestion des matières résiduelles. Les diverses activités de concertation tenues au cours de 2021 auront permis de mettre en lumière les préoccupations et les attentes des Gatinois, des organismes et des industries, commerces et institutions (ICI) et d'élaborer un premier projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029.

Le succès du PGMR repose sur la participation de tous les citoyens. Si vous souhaitez en savoir davantage et nous faire connaître votre opinion sur ce projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029, nous vous invitons à prendre part aux activités de l'audience publique prévues dans le cadre de ce processus.

Déroulement d'une audience publique

L'audience publique se divise en deux parties. La première consiste en une **période d'information**, alors que la deuxième permet **l'expression des opinions**.

• **Partie 1 - S'INFORMER**

La Ville de Gatineau a prévu tenir une séance d'information en ligne, soit **le mercredi 27 avril 2022**. Cette séance vise à expliquer les grandes lignes du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029, notamment :

- Le cadre légal encadrant la gestion des matières résiduelles;
- Le démarche de révision du PGMR;
- La vision, les orientations et les objectifs du prochain PGMR;
- Le portrait du territoire (année de référence 2020);
- Le plan d'action proposé, composé de 30 actions qui s'articulent autour de six volets :
 - Réduction et réemploi;
 - Organisationnel (organisation municipale);
 - Industries, commerces et institutions (ICI);
 - Résidentiel;
 - Construction, rénovation et démolition (CRD);
 - Infrastructures et installations.
- L'échéancier de réalisation et le cadre financier.

On y traitera également de la procédure à suivre pour déposer un mémoire, puis on répondra aux interrogations.

• **Partie 2 - S'EXPRIMER**

Le mercredi 25 mai 2022, ce sera l'occasion pour les citoyens et les organismes communautaires et en environnement de s'exprimer. Les industries, les commerces, les institutions ainsi que les acteurs de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition pourront s'exprimer **le jeudi 26 mai 2022**.

Vous pourrez exprimer votre opinion en assemblée de trois façons :

- 1) En déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement;
- 2) En déposant un mémoire par écrit sans le présenter;
- 3) En exprimant verbalement votre opinion sans déposer de mémoire.

Des conseils pour rédiger votre mémoire

Le mémoire vise à exposer vos opinions sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre opinion.

En règle générale, un mémoire contient les éléments suivants :

- le titre du projet;
- une courte présentation du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire;
- une brève explication de l'intérêt porté au projet;
- les opinions, les commentaires et les suggestions pour améliorer le projet.

Pour faciliter la compréhension et le suivi, les renseignements personnels tels que l'adresse, l'adresse de courriel et les numéros de téléphone des citoyens qui transmettent le mémoire doivent apparaître sur une page distincte de celle du mémoire. Cette section est obligatoire.

De façon plus précise, voici quelques questions qui pourraient vous aider dans la rédaction d'un mémoire :

- Pensez-vous que les objectifs visés par la Ville de Gatineau sont réalistes et atteignables?
- Le projet de PGMR propose 30 actions. Jugez-vous ces actions suffisantes pour l'atteinte des objectifs? Avez-vous des suggestions?
- Comment votre entreprise envisage-t-elle le bannissement de certains plastiques à usage unique ou bien une réglementation venant encadrer le don d'invidus alimentaires et vestimentaires encore propres à la consommation?
- Quelles sont vos attentes envers la Ville de Gatineau en tant qu'employeur et organisation publique pour sa propre gestion des matières résiduelles?
- Plusieurs actions d'information, sensibilisation et éducation sont prévues au projet de PGMR. Pensez-vous que ce mode de persuasion est toujours efficace ? Est-ce que la Ville devrait renforcer l'application et l'encadrement réglementaire pour diminuer les déchets?
- Le projet de PGMR propose d'offrir une collecte des matières recyclables et compostables aux industries, commerces et institutions du territoire, et, dans un deuxième temps, d'obliger les entreprises du territoire à recycler et composter (que ce soit avec le service municipal ou privé). Êtes-vous d'accord avec ce principe?
- Quelles devraient être les domaines prioritaires pour initier la transition vers une économie circulaire à Gatineau? De quelle façon pouvez-vous contribuer à son déploiement?
- Avez-vous d'autres suggestions?

Voici quelques règles à respecter :

- Les mémoires ne comportent pas de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes. Ils ne comportent pas non plus un contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image.
- Les mémoires ne contiennent pas de propos faisant la promotion d'informations trompeuses ou illégales.
- Les mémoires ne comprennent pas de propos qui reproduiraient sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur (par exemple, un article de presse ou un extrait de publication).

Il est suggéré de limiter la longueur du mémoire à 10 ou 15 pages, sans compter les annexes. Un court résumé écrit devrait accompagner un mémoire plus volumineux.

Comment présenter et déposer un mémoire?

Il suffit de remplir le formulaire disponible au gatineau.ca/reuire et de l'acheminer accompagné du mémoire par :

- Courrier électronique : planification.strategique@gatineau.ca
- Courrier postal : Ville de Gatineau
Planification stratégique
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

La transmission d'un mémoire doit respecter certaines conditions :

- Le document transmis électroniquement doit comporter un seul fichier inférieur à 5 Mégaoctets (MO);
- Le document doit être accompagné du formulaire de dépôt d'un mémoire disponible sur la page Web de la Ville : gatineau.ca/reuire;
- Le mémoire ne doit comporter aucun changement à la suite de sa transmission. Si vous voulez ajouter des renseignements, ils doivent être envoyés sous forme d'addenda et ils seront annexés au mémoire que vous avez transmis.

À la suite du dépôt d'un mémoire, nous communiquerons avec les citoyens ayant exprimé le souhait de présenter verbalement leur mémoire afin de confirmer l'heure de la présentation et les modalités.

Date limite

Les mémoires présentés oralement en assemblée publique doivent être transmis **au plus tard le 18 mai 2022**.

Pour les mémoires qui ne seront pas présentés oralement, ceux-ci peuvent être transmis jusqu'au 1^{er} juin 2022.

La publication des mémoires

Pour votre information, tout mémoire déposé sera disponible sur la page Web de la Ville de Gatineau à la suite de l'audience publique.

Exprimer verbalement son opinion sans déposer de mémoire

Aucune inscription n'est nécessaire pour présenter oralement des commentaires lors des assemblées publiques.

Dates importantes de l'audience publique



* La présentation des mémoires et l'expression des commentaires verbaux du 25 mai 2022 s'adresse aux citoyens et organismes communautaires et en environnement. Celle du 26 mai 2022 s'adresse aux commerces, aux industries, aux institutions ainsi qu'aux acteurs de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Renseignements

Pour en connaître davantage sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029, visitez le www.gatineau.ca/reduire ou contactez la personne suivante :

Pascal Thivierge
Chargé de projets en participation publique
Section de la planification stratégique
819 243-2345, poste 7155